



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix neuf, le 27 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est rassemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie NACCACHE, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de Convocation : 22 Mai 2019

Secrétaire de séance: Annie STEMER

Présents : Mesdames et Messieurs Max BACHARAN, Claudette BRUYERE, Brigitte BUISSON, Pascale CAUNES, Alain GALINIER, Jean-Paul MARTY, Nathalie NACCACHE, Serge PIERRE, Jean-Claude SOUAL
Annie STEMER, Valérie VIMENET

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Christophe AYRIBIÉ, Thierry BACQUIÉ, Christelle GUIRAUD, Chantal VILOTTE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PADD
- Révision du montant de l'attribution versée par la communauté de communes à la commune
- Vote du règlement de la collecte des encombrants
- Questions diverses

Approbation du PADD : Présentation par Madame MIRASSOU de AMN CONSEILS

Cas pas Cas

Reprise du dossier nécessitant un nouveau débat de PADD.

Un nouveau cas par cas sera transmis à l'autorité environnementale pour réexamen du dossier avec justification du nouveau débat.

Modification du zonage

Introduction d'un zonage dédié au canal du midi.

Transformation de la zone 2AU en 1AU

Reprise des emplacements réservés.

Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation

Modification des OAP pour éviter le blocage des opérations. .

Autres éléments

Organisation d'une réunion du Conseil municipal pour présentation du PADD. *

Transmission du dossier à l'autorité environnementale.

Organisation d'une réunion publique de présentation du projet

Réunion de présentation du dossier à la DDTM (PPA).

Autres éléments de justification

Obtenir du syndicat des eaux de la montagne noire que les objectifs de population sont compatibles avec la capacité en eau.

Obtenir le dernier schéma d'assainissement ainsi que les travaux envisagés (extension du réseau et travaux de la STEP).

Définir les éventuels bâtiments pouvant changer de destination en zone agricole et naturelle.

Délibération n° 17 - 2019 :

Madame le Maire informe le conseil municipal que, suite à l'évolution des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères, le produit de la T.E.O.M. appelé par la Communauté de Communes sur la commune est en augmentation.

Madame le Maire propose au conseil municipal de prendre une partie de cette augmentation du coût des ordures ménagères sur son budget.

Afin que le produit de la T.E.O.M. appelé par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois ne soit en rien réduit, Madame le Maire indique que ce montant sera retenu sur l'attribution de compensation que celle-ci verse à la commune.

VU le 1 bis de l'alinéa V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Madame le Maire indique que la révision de l'attribution de compensation suppose la réunion des conditions cumulatives suivantes :

- une délibération à la majorité de deux tiers du conseil communautaire sur le montant révisé de l'attribution de compensation ;
- que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'attribution de compensation.

VU la délibération n°20190083 du conseil communautaire en date du 15 avril 2019 relative au vote de la T.E.O.M. 2019,

VU la délibération n°20190084 du conseil communautaire en date du 15 avril 2019 portant révision du montant de l'attribution de compensation,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

ACCEPTE à l'unanimité de prendre une partie de l'augmentation du coût des ordures ménagères sur son budget.

DIT que le montant de l'augmentation du coût des ordures ménagères pris sur le budget sera de 9675 €.

ACCEPTE que ce montant soit retenu sur l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois à la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Délibération n° 18 – 2019 :

Madame le Maire donne lecture du projet de règlement de la collecte des encombrants.

Madame le Maire demande l'avis au conseil municipal pour la validation de ce règlement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- VALIDE à l'unanimité le règlement de la collecte des encombrants

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Décisions du Maire : Madame le Maire fait part de 5 décisions du Maire

- 1 - Signature avec la société ACO pour achat cache containers pour un montant de 11 412 € TTC
- 2 - Signature avec la société DAVID pour travaux dalles pour containers pour un montant de 12 557,17 € TTC
- 3 – Signature avec la société BERNARD Construction pour les travaux de la toiture de l'église pour un montant de 957,60 € TTC
- 4 – Signature bail avec le Docteur GALLAND pour un loyer de 300 € mensuel
- 5 – Signature bail avec le Docteur HARTERT pour un loyer de 500 € mensuel

Intervention de Monsieur Alain GALINIER :

Monsieur Alain GALINIER :

Demande pourquoi malgré deux précédentes demandes, les abribus ne sont toujours pas peints ?

Pourquoi quinze arbres n'ont pas été taillés sur la commune ?

Signale qu'un arbre mort est à couper dans la cour de l'école.

Préconise de ne pas poursuivre l'opération désherbage thermique car inefficace.

Signale qu'un nid de poule s'est formé depuis plus de six mois au lieu-dit « En Pouterlé ».

Signale que des tubes métalliques sont à enlever « En Pouterlé ».

Signale que des embâcles sont à enlever dans le Fresquel et qu'un arbre est tombé avant le barrage et qu'il faut en prévenir les propriétaires.

Demande à ce que les regards du pluvial soient nettoyés avant les pluies orageuses de l'été.

Réitère sa demande à ce que soient semées des fleurs au pied des arbres dans les lotissements.

Signale de nombreuses incivilités de stationnement à savoir :

- deux véhicules se stationnent régulièrement sur le piétonnier à l'entrée ouest de la commune
- un véhicule stationne régulièrement en sens interdit et contre la ligne jaune Grand Rue
- un véhicule stationne régulièrement devant un portail de garage Grand Rue
- Rue du Barrieu, de nombreux véhicules stationnent régulièrement sur la ligne jaune en stationnement interdit.

Il signale également de nombreuses incivilités notamment :

- les containers à l'angle Rue des Terrasses / Rue des Jardins ont été remplis de matériaux de chantier : colle, mortier
- des déchets de chantier ont été déposés par un riverain dans la haie communale Rue du Barrieu et le matériel de chantier a été nettoyé dans la rue entraînant des résidus de chantier dans le Pluvial.

Madame le Maire indique avoir contacté par écrit les auteurs des faits et rencontré en mairie ces personnes qui se sont engagées à ne plus réitérer et à remettre tout en ordre.

Demande pourquoi les employés municipaux lorsqu'ils ont taillé les haies n'ont pas enlevé les gravats ?

Indique que certains riverains du Fresquel jettent régulièrement les déchets de tonte dans le ruisseau et signale qu'il y a une déchetterie dans la commune.

Des riverains de la Rue de l'Église au Ségala ont manifesté des mécontentements sur les travaux réalisés récemment par la commune.

Il signale que le mur de soutènement du parking de l'église et Rue des Jardins est abîmé et que des trous se sont formés.

Il sollicite une nouvelle campagne d'information et de rappel sur le tri des ordures ménagères.

Demande à ce que les faitières des préfabriqués de la cantine soient nettoyées car des végétaux y poussent.

Signale que les plantations des talus de l'école sont une bonne chose et pourquoi une toile de paillage n'a pas été installée facilitant l'entretien. En effet, l'herbe est actuellement plus haute que les plants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. La séance est levée à 21 heures 10.